

<http://ugtg.org/spip.php?article208>



GHTG é VION péké pasé : san akow, lotel péké maché !!!

- Actualité -



Date de mise en ligne jeudi 7 juin 2007

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés



Camarades, Travailleurs du Tourisme et de l'Hôtellerie,

Le 09 novembre 2006, après trois (3) jours de grève, nous avons obtenu par la lutte que soit reconnu le principe de la NAO de Branche distincte des NAO d'Entreprise, pourtant obligatoire et légale au regard de l'article L132-12 du Code du Travail.

Après neuf (9) réunions de négociations, soit le 16 mars 2007, grâce à notre mobilisation, nous avons obtenu une nouvelle Grille de Classification et des Salaires, avec un minima de 8,60 Euros/heure pour la Branche, et une plus grande perspective de carrière pour tous les travailleurs.

Voilà, toute la portée et le dynamisme de la NAO de Branche qui confirme que nous avons fait le choix politique le plus pertinent. Pour autant, nous savons que les patrons n'ont jamais digéré cette défaite et qu'ils essaient par tous les moyens de détruire les conquêtes sociales des travailleurs.

Hier, encore, alors que nous tenions notre 7ème Congrès, VION et le GHTG, essayaient une fois de plus de passer en force et envisagent de prendre une décision unilatérale de clôture des NAO de Branche, sans que l'Accord soit signé par l'ensemble des organisations syndicales de la Branche, garantissant aux travailleurs tous leurs droits.

Pire encore, ils refusent de régulariser la situation des salariés qu'ils emploient en toute illégalité communément appelés « extra » ; or, ces salariés ne disposent pas de contrat et travaillent un volume d'heure égal à celui des permanents.

Le GHTG et VION, nous le savons tous, n'ont rien à faire de la formation des hommes. Or, nous le savons tous, aujourd'hui la formation des hommes est au centre des débats, de la construction de l'homme guadeloupéen et du peuple de Guadeloupe. Ils entendent ainsi poursuivre leur génocide comme ils l'ont déjà commencé dans certains services tels que l'animation, l'encadrement, etc..., et continueront à faire venir leur armée de réserve, les blancs venus de France, au motif que les guadeloupéens ne sont pas formés. C'est la principale raison qui fait que les VION, TRESSENS, BLANDEAU, LECLUSE, MORIN, MAROT, ARNOUX, LEMAÎTRE, essaient de passer en force, espérant tromper ainsi, la vigilance des travailleurs et de leurs organisations syndicales.

Nous savons aussi que Nicolas VION et ses acolytes du GHTG espèrent limiter la portée de l'Accord de Branche dans le seul but d'éviter que les salariés des Hôtels Pierre et Vacances, Eden Palm, Village Soleil, Maison Créole, La Vieille Tour,etc ne réclament la même rémunération que celle pratiquée dans le secteur professionnel. Ils doivent savoir que jamais leurs hôtels n'auront un fonctionnement normal tant que les négociations n'aboutiront à une signature de l'Accord de Branche avec l'ensemble des organisations syndicales du secteur, garantissant aux

Travailleurs la protection de tous leurs droits.

KOU LA SA, KÉ NI ON BÈL TOTOBLO !!

Oui, camarades, nous devons nous préparer à une offensive généralisée dans tout le secteur. Nous nous devons, entreprise par entreprise, commencer à mobiliser tous les travailleurs, à les informer que nous avons écrit au GHTG pour qu'une réunion se tienne le 06 juin 2007, au lieu qui leur conviendra. **Yo pa réponn !!**

Nous réclamons la signature de l'Accord de Branche avec l'ensemble des organisations syndicales de la Branche dans l'intérêt de tous les travailleurs.

Nous signifions, très clairement, que si nous n'obtenons pas satisfaction à notre demande, dans les jours prochains, Lotel péké maché !!!

Nous demandons à tous nos camarades, d'ores et déjà, de boycotter toutes les institutions représentatives, D.P., C.E., CHSCHT, jusqu'à la prochaine signature de l'Accord des NAO de Branche avec l'ensemble des organisations syndicales de la Branche.

POU TOURIS SÈVI TRAVAYÈ É PÉYI GWADLOUP,

AVÈ OTORITÉ AN BALAN A KASKOD,

AN NOU SANBLÉ POU GANNYÉ PLIS DWA.

1) participons massivement aux Assemblées Générales,

2) réclamons ansanm, ansanm :

- la signature de l'Accord de Branche avec l'ensemble des organisations syndicales,
- la poursuite des NAO de Branche,
- la régularisation des emplois saisonniers et « extra » en application de l'Accord de Branche du 23 février 2000,
- l'extension de la Convention Collective des Hôtels de Guadeloupe à tout le Péyi (article L133-8 du Code du Travail)

Et, préparons-nous à deux (2) journées de mobilisation et d'actions.

JOU NOU KÉ MÉTÉ A JOUNOU PÉKÉ VWÈ JOU.

Le 07/06/07

Konsey Syndical UTHTR-UGTG